

Le 29 AOÛT 2009



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
Télécopieur : 04.92.23.02.99
e-mail : mairie@ville-argentiere.fr

COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2009

PRÉSENTS : Tous, sauf :

Carine LAFAY qui donne procuration à Patrick VIGNE
Marie-Claude VASSEUR qui donne procuration à Fabienne BERTHALON
Laurent THOUVENOT qui donne procuration à Jean-Pierre RIPPERT
Gérard GUIMBERT

SECRÉTAIRE : Jean-Pierre RIPPERT

I – COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 12 juin 2009 et le 27 août 2009.

II – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES :

- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer, avec la SCI Les Sablonnières, un acte de cession à l'euro symbolique du local industriel cadastré D 3248 (fin d'un contrat de location-vente), *Nicole BLEIN se retirant du vote.*
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer avec Madame et Monsieur Désiré VIOLIN un acte d'échange sans soulte d'une partie de la parcelle communale F 3786 contre la parcelle C 671 leur appartenant.
- Délibération désignant Maître MILLIAS pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'un « avis à victime » relatif à un contentieux d'urbanisme devant prochainement être appelé à l'audience du Tribunal Correctionnel de Gap.

- Délibération statuant sur la proposition du Conseil Général des Hautes-Alpes d'octroyer un prêt à une entreprise locale.
- Délibération statuant sur la reconduction de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Revalorisation Rurale (OPAHRR).
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes relatifs à l'inscription des auteurs et éditeurs présents lors du 8^{ème} Festival du Livre.
- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer avec la Société Alpine de Boucherie (S.A.B.) une convention modifiée (pain, œufs et fromage bio obligatoires) pour la fourniture des repas de la cantine municipale durant l'année scolaire 2009-2010 et ajustant les tarifs des repas à compter du 01.01.2010.

II – DÉLIBÉRATION AJOURNÉE :

- Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Fabien BOREL et Mademoiselle Aurélie FRILET un acte de cession de la parcelle communale D 711 au prix de 60 € le m2.